



Identifier, valoriser et diffuser
les bonnes pratiques
des communes et intercommunalités

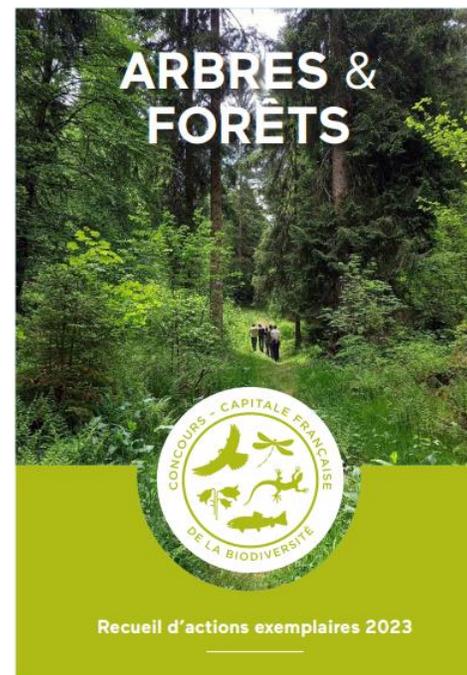
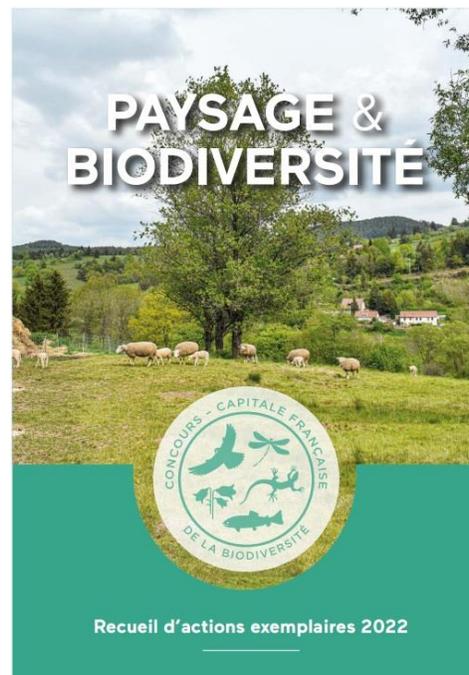
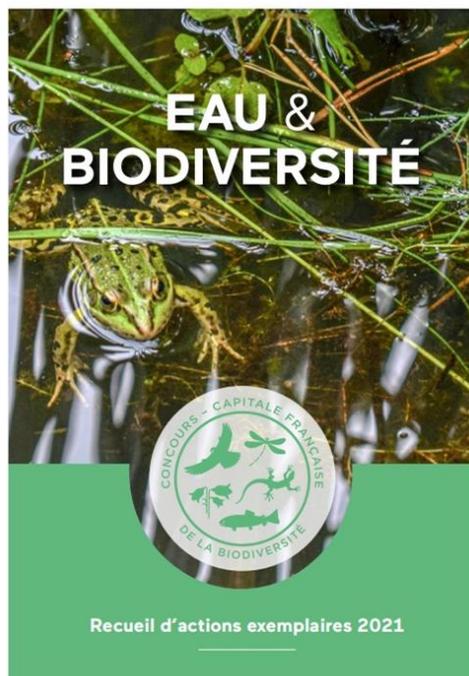
www.capitale-biodiversite.fr





partager
démontrer
donner envie

© Ophélie Ricci



Thème 2024 :
Sobriété & Biodiversité
Colloque national de restitution
5 et 6 novembre à Strasbourg

Thème 2025 :
Culture(s) & Biodiversité

Site web : www.capitale-biodiversite.fr

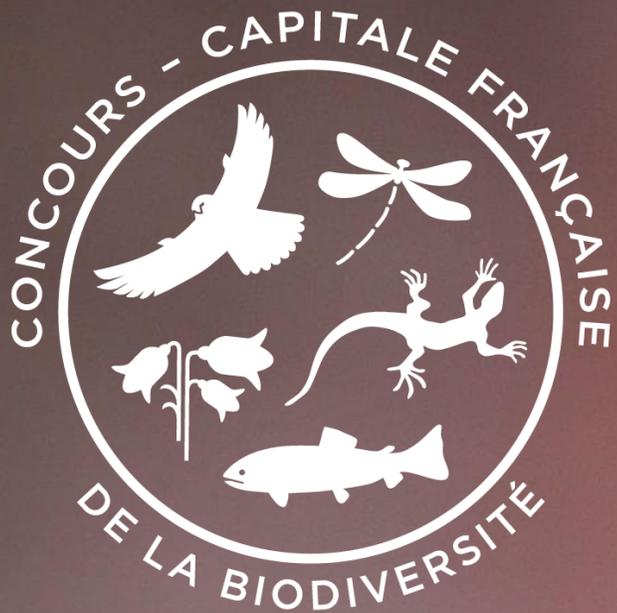
contact : gilles.lecuyer@institutparisregion.fr



Thème 2024

Sobriété & Biodiversité

- Sobriété lumineuse et trame écologique nocturne
- Sobriété foncière : lutte contre l'artificialisation, désimperméabilisation et renaturation...
- Sobriété en eau : protection et restauration des zones humides et des rivières
- Sobriété dans l'intensité de gestion des espaces verts
- Sobriété dans l'empreinte écologique globale : agriculture et alimentation bio locale
- Mobilisation des citoyens en faveur de la limitation des émissions de GES et de protection de la nature



Thème 2025 : Culture(s) & Biodiversité





Thème 2025

Culture(s) & Biodiversité

- Arts, médiation culturelle
- Culture scientifique et naturaliste
- Le patrimoine paysager ou bâti et le vivant
- Agri-culture & biodiversité
- Horti-culture & biodiversité



Participer



Pré-requis



La reconnaissance Territoire engagé pour la nature

- Faites l'état de vos pratiques, définissez les projets que vous souhaitez mettre en œuvre, pour **valoriser votre engagement pour l'avenir** (Reconnaissance obtenue ou déposée ou contact pris)

ou bien un engagement déjà existant dans une charte de

Parcs naturels marins

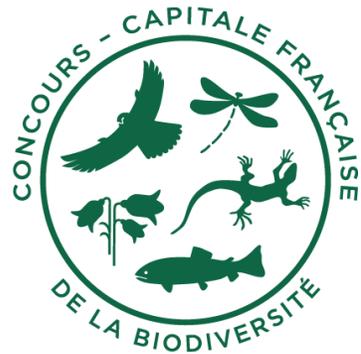




Candidatures



Candidature



Le concours Capitale française de la Biodiversité

➤ Présentez 1 à 3 actions réalisées sur le **thème** Culture(s) & Biodiversité pour **partager et valoriser vos réussites, vos fiertés**

sous 3 **angles** différents :

1. Planification et aménagement du territoire
2. Biodiversité locale : gestion et suivi
3. Citoyenneté et biodiversité



Critères d'évaluation éliminatoires

L'action présentée doit impérativement être :

Organisée

- Correctement **rédigée**, de manière à être lue et comprise par des élus et techniciens territoriaux d'autres territoires

Additionnelle

- Aller au-delà des **obligations réglementaires** (attention par ex. aux mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la séquence ERC)

Thématique

- Être bien en lien direct avec le thème : à la fois **Culture(s)** mais aussi **Biodiversité** (le vivant spontané, les milieux naturels...)

Réalisée

- Être **réalisée** ou concrètement engagée **au 7 mars 2025** (exemples : les travaux ou événements ont eu lieu, le PLU est approuvé...)



Quand ?



Jusqu'au 7 mars 2025
Réception des dossiers
de candidature



Printemps-Eté 2025
Evaluation des dossiers,
visites et rapports de terrain



Automne 2025
Palmarès, remise des
trophées, recueil d'actions



Restez informés



Gilles Lecuir

Chargé d'études, ARB îdF

gilles.lecuir@institutparisregion.fr

www.capitale-biodiversite.fr